

## REPAS, SILENCE ET SÉCURITÉ

Le public dispose de places réservées dans l'hémicycle.

Il est interdit de prendre des repas ou de fumer dans l'hémicycle.

Il est également interdit d'y introduire tout autre objet pouvant nuire au confort, à la sécurité ou à la circulation des visiteurs.

Le public doit garder le silence durant les débats. Les téléphones cellulaires doivent être en mode silencieux.

Toute marque d'approbation ou de réprobation est interdite au public. Les personnes qui se manifestent en dépit de cette interdiction peuvent être expulsées. Tout individu qui trouble les débats est, en outre, déféré à l'autorité compétente.



ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE



## TENUE VESTIMENTAIRE

Pour assister aux travaux parlementaires, il est de rigueur de porter une tenue correcte.

Les vêtements et accessoires suivants sont interdits :

Tout vêtement affichant un slogan, une image de mauvais goût ou véhiculant un message partisan ;

Les casquettes et les chapeaux, sauf pour des motifs religieux ou de santé ;

Les lunettes de soleil, sauf pour motif de santé.

## ASSISTER AUX SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



### ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité d'accéder à l'hémicycle par une porte d'entrée située dans le hall René LÉBOUCHER, spécialement aménagée à cet effet.



### ACCÈS À LA PRESSE

Les journalistes et les photographes titulaires d'une carte de presse sont admis dans les tribunes qui leurs sont réservées. Hormis la presse, il est interdit à toute personne présente dans l'hémicycle de prendre des photographies ou de filmer les débats.